Disbopox 443 EP-Imprägnierung Masse

Version 1.1 | Date de révision 18.09.2015 | Date d'impression 18.10.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Disbopox 443 EP-Imprägnierung Masse

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Masse

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Schweiz AG
Gewerbestraße 6
8606 Nänikon

Téléphone : +41433994222

Téléfax : +41433994223

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@daw-schweiz.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre d'Information Toxicologique
Tel.: +41 44 251 51 51 - numéro d'urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 — H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant — R41: Risque de lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260	Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention:

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Résine époxy-Adjuvant aminé

Etiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S26 En cas de contact avec les yeux, laver

	immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Résine époxy-Adjuvant aminé	(1056)	Xi; R41	Eye Dam.1; H318	>= 20 - < 30
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
1-méthoxypropane-2-ol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35-XXXX	R10 R67	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336	>= 1 - < 10
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60-XXXX			>= 1 - < 10

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

peau		Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Produits de nettoyage appropriés Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Mesures d'hygiène	:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	:	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
Autres données	:	Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1-méthoxypropane-2-ol	107-98-2	TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	
		STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	
		VME	100 ppm 360 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.	
		VLE	200 ppm 720 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.	
		TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	
		STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	
		TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
	107-98-2, 107-98-2	1-Méthoxypropanol-2: µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		1-Méthoxypropanol-2: 20 mg/l	fin de l'exposition, de la période de	CH BAT

		(Urine)	travail	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
délai de rupture : 240 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

Mesures de protection : Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : **Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.**
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Non applicable

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair	:	61 °C
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	Non applicable
Densité	:	1,1200 g/cm3
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	:	> 150 °C
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm2/s (40 °C) Méthode: ISO 3104/3105
Temps d'écoulement	:	14,0 s Section transversale: 4 mm Méthode: DIN 53211
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides et des bases.
Amines

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) :
Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

Résine époxy-Adjuvant aminé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 3.200 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée :
Remarques: Donnée non disponible

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Rat: > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 Lapin: 9.510 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

1-méthoxypropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral Rat: 3.739 mg/kg Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.3.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même., Bien que le produit ne contienne que des résines époxy de haut poids moléculaire, respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et éviter un contact prolongé avec la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne recycler que les emballages vides.
Les matériaux liquides et durcis qui contiennent des solvants organiques ou des substances dangereuses doivent être éliminés comme des déchets de peintures.
Les résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir section 6-8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
5 %
< 60 g/l

Composés organiques volatils (Suisse) : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
5 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R10	:	Inflammable.
R41	:	Risque de lésions oculaires graves.
R67	:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d´habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n´effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d´enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et

01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.